

Paris, le 20 février 2019

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre,

À l'heure où la question de l'école de la confiance entre en débat, nous appelons solennellement toute votre attention pour vous dire notre grande inquiétude quant à la place accordée aux élèves en situation de handicap au sein de nos établissements publics.

La situation actuelle, les logiques d'action engagées, et le niveau de dialogue porté essentiellement - pour ne pas dire exclusivement- par Madame Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, ne sont ni à la hauteur des besoins des élèves, ni respectueuses des missions de chaque partenaire engagé dans cette construction d'une école inclusive, notamment pour ce qui est des inspecteurs de l'éducation nationale.

Pourtant très attachés à développer cette école inclusive initiée par votre prédécesseur, nous ne pouvons cautionner les perspectives qui s'annoncent, de façon plus ou moins explicite, notamment à l'issue de la restitution de la concertation engagée en octobre 2018 qui s'est déroulée sous votre autorité le 11 février 2019. Les documents annexés mériteraient sans aucun doute des précisions de votre part quant au cap qui serait désormais à suivre.

À l'issue des trois rencontres qui se sont tenues au sein de votre ministère et auxquelles nous avons participé bien volontiers, les 11 décembre 2018, 11 janvier et 7 février 2019, nous regrettons que, d'une part la politique qui nous est donnée à comprendre et à accompagner reposerait exclusivement sur la mise en œuvre des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisé), et que, d'autre part, la question du pilotage de la scolarisation de ces élèves demeure toujours pour nous une véritable interrogation.

Si le sujet de l'école inclusive de demain est sensible et complexe, notamment par la hauteur des partenariats qui seraient nécessaires, la réponse à construire, la nôtre, ne peut se satisfaire de la simple mise en œuvre des PIAL, bien modeste et peu respectueuse réponse au nombre croissant de jeunes en attente de places en établissements de soins, voire en établissements spécialisés.

De fait, si nous accordons quelque légitimité aux propos tenus le 7 janvier 2019 lors de journées nationales sur l'éducation inclusive organisées par l'Espé de Caen par Madame Bryon-Nau, déléguée ministérielle à l'inclusion scolaire au ministère de l'Éducation nationale, qui précisait que « les demandes d'accompagnement des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire sont en hausse de 14 % chaque année, une tendance qui pose beaucoup de soucis de gestion aux services académiques ». Pour Madame Bryon-Nau, les PIAL seraient ainsi censés répondre à la « problématique de l'accompagnement humain dans un contexte de demande inflationniste ». Sans émettre la moindre hypothèse sur les raisons de cette hausse constante de l'aide humaine, sans davantage analyser les raisons pour lesquelles le nombre d'enfants en attente de place en services de

soins ne cesse de croître, sans évoquer le nombre de jeunes en attente de places au sein d'établissements sanitaires ou médico-sociaux, il s'agirait ainsi de demander aux IEN d'assurer la pleine gestion de ce dispositif, voire à définir la hauteur de l'aide humaine mise en œuvre pour chaque enfant.

Par ailleurs, par-delà de nouvelles formes de coopération à éventuellement construire, nous vous disons notre conviction que nous ne sommes pas dans une simple logique de changement de paradigme vis-à-vis de la scolarisation de ces élèves reconnus en situation de handicap, mais que nous devons accompagner une évolution sociétale majeure vis-à-vis de certains troubles. Pour construire nos réponses adaptées de demain, nous ne pouvons par exemple ignorer les alertes nationales posées par les PMI à la veille de rendre obligatoire l'école maternelle.

Force est de constater que vis-à-vis de cette situation en pleine évolution, la seule réponse à construire serait de la responsabilité de l'École, et de l'école publique en particulier. Telle n'est pas notre vision ni de l'école inclusive qui reposerait sur un réel partenariat respectueux des missions de chacun, ni du respect des besoins réels de nos jeunes.

Nous vous disons ainsi notre conviction qu'aucun plan de formation vis-à-vis des enseignants, serait-il conduit par ces mêmes professionnels des ESMS susceptibles d'accueillir ces jeunes, ne peut tendre à construire une réponse digne et adaptée à ces enfants. Les enseignants ne seront jamais des thérapeutes à moindres frais. Demander aux IEN dans ce contexte de gérer la mise en œuvre des PIAL, définition de la hauteur de l'accompagnement inclus, n'est pas acceptable.

Sauf erreur de notre part, Madame la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées n'a pas pour mission de réécrire la loi du 11 février 2005.

Dans ce contexte, où le sens même de ce que devrait être une concertation, respectueuse des missions de chacun, des prérogatives de chacun, et de l'engagement de chacun, ARS comprises, ne semble plus de mise, il nous paraît urgent de pouvoir reconsidérer et définir dans un véritable dialogue le champ professionnel des partenaires de l'école, tout en veillant à définir la place de ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'expertise parentale portée sans ambiguïté par la consultation nationale.

Nous vous demandons solennellement de reprendre de façon claire et sans équivoque la conduite de ce dossier sensible, au risque de nous conduire rapidement vers un bilan qui serait contraire à ce bel objectif d'une école inclusive, ou chacun pourrait construire un projet de vie qui ferait sens.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que vous pourrez compter sur la participation active et constructive des représentants du SIEN-UNSA, et ce dans le respect des enjeux de leurs missions.



P. ROUMAGNAC